

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 13 septembre 2023

**Secrétaire** : Yves RACHEDI

**2023-45 – DENOMINATIONS DU PARC DU COMITE COMMUN ET DE L'ALSH MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant qu'il est proposé de donner officiellement un nom au parc ouvert au niveau du comité commun (parcelle AN 595) et à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) transféré à la Commune au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De donner le nom « Parc de la Chapelle des Mariniers » au parc municipal situé au niveau du Comité commun (parcelle AN 595) ;

Article 2 : De donner le nom d' « Accueil de loisirs des Petits bouchons » à l'ALSH transféré.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 069-216900647-20230921-D2023\_45-DE

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Yves RACHEDI

Pour le Maire,  
Adjoint délégué  
**Yves RACHEDI**

